

droits douaniers, pourquoi le Canada agirait-il en sens contraire et porterait-il ses droits à un niveau dépassant celui de tous les tarifs actuellement en vigueur dans les autres pays? Nous savons qu'en Australie et aux Etats-Unis,—pays que l'on ne cesse de nous représenter comme des pays de protectionnisme à outrance,—les chômeurs sont même plus nombreux qu'en Canada. Nous avons aussi nos propres difficultés dans ce domaine. Aujourd'hui, notre tarif est plus élevé qu'à aucune époque antérieure de notre histoire, et cependant le chômage sévit plus que jamais parmi nous. De plus, en Australie, la population s'insurge contre les droits élevés. J'ai ici le rapport, que je ne m'attarderai pas à citer, de la commission australienne du tarif, soumis dernièrement au Parlement de ce Dominion. Ce rapport constitue, contre le relèvement des droits, le plus énergique plaidoyer qu'ait jamais fait un corps public. On y désapprouve les droits élevés, on y fait voir comment ces droits ont fonctionné à l'encontre de l'intérêt de la population australienne, souvent même au détriment des manufacturiers eux-mêmes que l'on était censé protéger en les établissant; on y expose les abus auxquels ont donné lieu ces relèvements de droits, et les auteurs du rapport ajoutent, comme l'ancien premier ministre d'Australie le disait dernièrement à Londres, que l'ère des tarifs élevés n'est plus et qu'il faut cesser d'en attendre le moindre avantage pour aider l'industrie ou pour améliorer les conditions sociales.

De plus, nous avons eu, en Canada, l'exemple de l'essai, dans la pratique, des avantages relatifs qui peuvent découler de l'application d'un tarif peu élevé et de droits élevés en temps de dépression. Lorsque, il y a plus de dix ans, le parti libéral est arrivé au pouvoir, le Canada était aux prises avec une crise industrielle. Avons-nous relevé les droits? Au contraire, nous les avons abaissés,—nous les avons diminués sur de nombreux articles de première nécessité, effectuant des dégrèvements propres à venir en aide à la masse des consommateurs et aux producteurs des grandes industries fondamentales. Qu'en résulta-t-il? Peu de temps après, notre commerce commença à s'accroître, à grossir, à atteindre un volume sans précédent dans nos annales du commerce depuis l'établissement de la Confédération. Avec cet exemple devant nous, il n'y a pas lieu de poursuivre davantage une expérience dans le sens opposé.

A maintes reprises, le premier ministre a parlé d'utiliser le tarif comme un instrument de politique nationale. Il a dit que l'on devrait faire servir le tarif à assurer à tous des

[Le très hon. Mackenzie King.]

chances égales, qu'on devrait l'utiliser en vue d'assurer une concurrence loyale, et à ce sujet il rappelle toujours qu'il faut protéger les intérêts de l'industrie nationale. Je puis dire qu'avec lui je conviens qu'il y a lieu d'établir des règlements contre le dumping; je reconnais également que l'on doit même se servir du tarif pour sauvegarder effectivement les conditions de vie de l'ouvrier canadien.

Mais mon très honorable ami va plus loin, et quand il prétend que nous devrions faire servir cet instrument à assumer ce qu'il appelle "la concurrence loyale et l'égalité des chances", il porte le tarif à une hauteur démesurée dans l'effort qu'il tente à cette fin. Je lui demanderai: Si l'on peut se servir du tarif comme instrument de politique nationale en relevant les droits pour aider les industries manufacturières de notre pays, pour quelle raison ne pourrait-on pas s'en servir au même titre, en abaissant les droits, pour favoriser le rendement de nos grandes industries fondamentales? Si le tarif peut être un instrument de politique nationale par l'augmentation des droits, il peut l'être également par la diminution de ces droits. Ce qu'il nous faut le plus aujourd'hui est un tarif qui nous aide à exporter nos produits plutôt qu'à prohiber les importations. Mais pour être juste et efficace, un tarif de cette nature aurait besoin comme appui de quelque organisme de la nature d'une commission du tarif dont les membres seraient renseignés sur les conditions des autres pays. L'an dernier nous avons beaucoup entendu parler de la nécessité de cette commission. Nous avons été retenus ici durant des jours et des jours par le Gouvernement, qui voulait à tout prix que son bill fût approuvé de la manière dont il avait été conçu, afin que les commissaires fussent nommés pour dix ans, quoi qu'il arrivât. Qu'est-il advenu de cette commission? Si jamais on a eu besoin de cette commission, c'est bien lorsque la question monétaire était au premier plan en Angleterre. Si nous avions eu une commission du tarif à cette époque, nous n'aurions pas traité la Grande-Bretagne comme nous l'avons fait cette année, au moment où ses représentants et ceux d'autres parties de l'empire doivent nous rencontrer ici pour la conférence économique. Nos amis de la droite se sont conduits à l'égard de l'Angleterre d'une façon que les Américains, autres concurrents importants des Anglais, n'ont pas songé à imiter.

Insisterai-je sur une autre raison qui devrait tous nous impressionner, je crois, celle des chiffres que j'ai mentionnés au sujet de l'effet du tarif sur les recettes. Nul doute que le revenu du pays n'ait souffert terrible-